



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 1982

Texte de la question

NON-REMPLACEMENTS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Bruno Le Roux. J'aurais pu interroger M. Woerth, tant sa réponse à Marc Goua a été gênée et emmêlée quant aux constatations faites par la Cour des comptes. (" Bravo ! " sur les bancs du groupe SRC. - *Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Mais j'ai peur que, si je lui pose cette question à nouveau, il ne veuille supprimer la Cour des comptes, ou alors y nommer un ministre ou un secrétaire d'État pour mieux la contrôler ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Philippe Briand. Vous n'avez rien compris !

M. Bruno Le Roux. Ma question s'adresse donc à M. le ministre de l'éducation nationale, qui ne semble pas avoir pris la mesure de la crise scolaire qui se déroule aujourd'hui dans notre pays.

Peut-être faut-il vous rappeler, monsieur le ministre, qu'au lycée Adolphe-Chérioux, comme partout ailleurs, la seule revendication des enseignants et le seul souhait des parents, c'est que les établissements scolaires puissent disposer des moyens de travailler pour assurer la réussite des élèves. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Et s'il faut quelques exemples pris ailleurs pour que vous ne particularisiez pas les choses, alors je les choisirai dans ma circonscription. Trouvez-vous normal qu'à Saint-Ouen - et ce n'est pas un cas isolé -, depuis le 1er octobre dernier, ce soient 661 demi-journées qui n'aient pas été remplacées dans les établissements scolaires du primaire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Trouvez-vous normal que des élèves du cours préparatoire n'aient pas cours pendant plus de quinze jours de façon régulière dans cette même ville, du fait du manque de moyens mis à leur disposition ?

Et si je cite la ville de Saint-Ouen, ces exemples se retrouvent malheureusement partout ailleurs sur notre territoire. Dans les collèges et lycées, ce sont des problèmes de sécurité qui se posent par manque de surveillants, mais aussi en raison des non-remplacements.

Alors, vous caricaturez ; vous dites qu'on ne peut pas mettre un surveillant derrière chaque élève. Nous, monsieur le ministre, nous nous contenterions que vous doubliez les moyens dans les établissements sensibles et que vous assuriez les remplacements quand les professeurs sont absents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Quand allez-vous prendre la mesure de la faillite dans laquelle vous mettez l'éducation nationale ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Le Roux, vous avez enfourché le cheval des moyens, je vais donc vous répondre sur les moyens.

M. Christian Paul. C'est effrayant : il a toujours raison !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Sur la période 2002-2009, le nombre de conseillers principaux d'éducation est passé de 9 598 au début 2002 à 11 967 au début 2009. (" C'est faux ! " sur les bancs du groupe

SRC.)

Je voudrais également rappeler que le Gouvernement a créé au printemps dernier 5 000 postes de médiateurs de réussite scolaire et que, avec Brice Hortefeux, nous avons créé à la dernière rentrée les équipes mobiles de sécurité, soit à nouveau 500 postes supplémentaires. (*Mêmes mouvements.*)

La réalité, monsieur Le Roux, c'est que l'insécurité, ce n'est pas uniquement une affaire de moyens.

M. Bruno Le Roux. Et l'éducation ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. C'est une responsabilité qui est partagée ; notre devoir, c'est d'agir en même temps dans plusieurs directions,...

M. Christian Bataille. Vous ne répondez pas à la question !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. ...et c'est ce que nous faisons avec Brice Hortefeux quand nous mettons en place le plan de sanctuarisation des établissements...

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Et les associations ?

M. Philippe Plisson. Vous supprimez 40 000 postes dans l'éducation nationale !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. ...ou quand, à la fin de cette année, la totalité de nos lycées et collèges auront bénéficié d'un diagnostic qui permettra des préconisations adaptées à la situation locale de chaque établissement pour en sécuriser l'accès.

Je pense aussi à notre volonté de permettre aux 400 chefs d'établissements comptant parmi les plus sensibles de bénéficier d'une formation adaptée, en l'occurrence d'une formation à la gestion de crise, que nous avons créée car elle n'existait pas.

M. Bruno Le Roux. Et les remplacements ?

M. le président. Monsieur Le Roux, écoutez la réponse à votre question !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Je pense encore à notre volonté de créer les équipes mobiles de sécurité, qui sont, en quelques semaines, devenues indispensables dans nos établissements.

M. Philippe Plisson. Et les suppressions de postes ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Vous voyez donc, monsieur le député, qu'il ne s'agit pas de déclamer en permanence en disant qu'il faut des moyens, toujours des moyens : ces moyens, il faut les adapter. C'est ce que nous faisons, au lycée Adolphe Chérix et ailleurs, mais il faut aussi mener une politique globale de lutte contre l'insécurité, et c'est ce que le Gouvernement fait, à l'école comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. Bruno Le Roux. On aimerait entendre parler d'éducation de temps en temps !

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1982

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 février 2010